

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT RIGOMER-DES-BOIS
COMMUNE DE VILLENEUVE EN PERSEIGNE
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
SÉANCE DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2017



L'an deux mille dix sept, le 13 Octobre à 20h30, s'est réuni le Conseil communal sous la présidence de M. Jean-Marie FIRMESSE, maire délégué.

Etaient présents : Mmes CANTE, NOUZILLE, Mrs GOMMARD, PELÉ, LOISON, CAMUS, JEGO, GAUTIER.

Excusée : Mme CHARPENTIER

Absent : Mr. MOUSSAY

Convocation du 6 Octobre 2017

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT :

Le compte rendu du Conseil communal du 16 Juin 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

MISE EN ŒUVRE D'UN TRAVAIL DE REFLEXION POUR UN AMENAGEMENT DU BOURG :

Monsieur le maire délégué rappelle le vœu exprimé à l'occasion du Conseil Communal du 16 Juin pour commencer un travail de réflexion pour un aménagement et une redynamisation du bourg de Saint Rigomer. Un document de travail a été transmis aux conseillers et une entrevue avec une personne en charge de l'urbanisme à la Communauté Urbaine d'Alençon a été organisée. Il en ressort :

- ✓ Définition des objectifs : dans un contexte démographique tendant à concentrer de plus en plus la population française autour de quelques mégapoles, des grandes villes comme Caen et Le Mans et, a fortiori, les villes moyennes comme Alençon voient leur population baisser. La ville d'Alençon a entrepris une politique volontariste en matière de développement urbain. Cette politique se fera nécessairement aux dépens des petites communes rurales périphériques comme la nôtre qui semblent donc condamnées, au mieux, à tenter de stabiliser leur population. Un aménagement urbain de notre bourg devrait donc prioritairement s'attacher à maintenir en état le bâti existant et s'efforcer de répondre aux attentes de ses habitants.

Un accroissement de la population ne peut plus être un objectif en soi. Il peut se justifier par la nécessité de faire perdurer des services existants : écoles, commerces, équipements publics, ..., qui n'existent pas au bourg de Saint Rigomer. L'apport aux services offerts par Villeneuve en Perseigne n'est pas, non plus, avéré. De plus, l'évolution des mentalités et des modes de vie fait qu'un apport de nouveaux habitants ne constitue pas forcément une plus-value pour la vie de la commune (risque de la cité-dortoir).

- ✓ Nécessité d'une démarche participative : les habitants du bourg ont des attentes que nous n'avons peut-être pas identifiées, et peuvent avoir un désir de s'approprier leur cadre de vie. Ils peuvent également manifester des besoins en termes d'aménagements (trottoirs, gestion des pluviales, sécurité routière, accessibilité, fleurissement, ...), d'équipements (assainissement, loisirs, éclairage public, ...) et de services (animations, lieux de rencontre, commerces, transports, ...).

Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Sarthe est tout à fait qualifié pour l'aide à l'animation de cette concertation et à l'établissement d'un projet.

- ✓ Actions contre les maisons vides et en état de délabrement :

- Procédures à l'encontre des contrevenants en matière de permis de construire : une maison en plein centre bourg va faire l'objet d'un signalement à la CUA pour lancement d'une procédure,

- Recensement des propriétaires de maisons vides qui ne sont pas à vendre pour informations sur les avantages liés à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
 - Demande pour mise en place d'une surtaxe communale sur les maisons vides.
- ✓ Valorisation des attraits du Bourg : continuer l'entretien du patrimoine bâti et paysager, valoriser le site, ...
 - ✓ Faciliter et encourager les rencontres entre les habitants.

Dans cette perspective, le Conseil Communal de Saint Rigomer des Bois sollicite de la Commune de Villeneuve en Perseigne l'établissement d'une convention avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Sarthe pour l'organisation d'une concertation avec les habitants du bourg et l'élaboration d'un projet d'aménagement prenant en compte :

- ✓ Le **confort et la sécurité** des personnes : habitants, automobilistes, piétons et cyclistes, le ramassage scolaire, les engins agricoles, etc ...
- ✓ En concertation avec la Communauté Urbaine d'Alençon, les extensions possibles en **assainissement collectif** et en **éclairage public**,
- ✓ La nécessaire mise aux normes de l'**accessibilité** aux lieux publics : mairie, église, cimetière, salle communale,
- ✓ La **mise en valeur du patrimoine communal** (église, lavoir, la Charmille, Maison de Gaston Floquet), **touristique** (circuits de randonnée, VTT, équestres, ...), **historique** (Château de Courtilloles) et **paysager** (forêt domaniale, haies champêtres et arbres remarquables, relief et campagne environnante), par l'amélioration des accès, de la signalétique, des abords et des stationnements, par l'installation de panneaux d'informations et d'équipements d'accueil (abri pique-nique, bancs, toilettes publiques, ...),
- ✓ La conception d'un **aménagement urbain approprié** (trottoirs, plantations, mobilier urbain, ...) prenant en compte une gestion efficace des eaux pluviales (busage des fossés ?, ...),
- ✓ L'encouragement à la **mobilité douce** (piétons, cyclistes) par la création de sentiers accessibles à tous assurant la liaison entre les différents sites intéressants du bourg et de ses alentours,
- ✓ Une **valorisation des terrains communaux** existants (4 ha environ, convertibles en équipements d'accueil, de loisirs, d'habitat, ... ?),
- ✓ La perspective d'un **développement urbain raisonné, durable et respectueux du site**,
- ✓ Une recherche sur des **services et des équipements utiles**, en particulier aux personnes âgées résidentes,
- ✓ Une réflexion sur la problématique du **nombre croissant de maisons vides**, plus ou moins entretenues, et du vieillissement de la population,
- ✓ La priorité donnée à l'esthétique, la convivialité, l'économie du fonctionnement, la fonctionnalité.

DEVENIR DU PETIT SAINT RIGOMEROIS :

Le Petit Saint Rigomérois, bulletin communal existant depuis 30 ans sur notre commune déléguée, continue à être distribué semestriellement. Les informations données font souvent doublons avec les pages consacrées à notre commune dans les Clochers de Villeneuve en Perseigne.

Le coût de ce bulletin communal représente environ 2 400 €/an.

La question se pose du maintien de cette publication. Après en avoir délibéré, le Conseil Communal propose que le prochain numéro prévu au mois de Décembre comporte un sondage à destination des habitants de Saint Rigomer pour mesurer l'impact réel de cette publication et l'attachement de la population à son égard.

VENTE DES PIQUETS DE LA CHARMILLE :

Le Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne a fixé le prix de vente du lot emporté à 200 €. Le Conseil Communal entérine le prix fixé et attribue le lot à Mme et Mr Allais de Chassé qui en ont fait la demande.

POINT SUR LES CHANTIERS EN COURS :

Le curage et l'empierrement du plan d'eau de la Charmille sont terminés. Un litige est apparu sur la quantité de pierres livrées supérieure à celle prévue au devis. La remise en eau va se faire dans le courant de l'hiver.

Les travaux au Buisson progressent bien. Les problèmes rencontrés sont résolus au fur et à mesure. La maîtrise d'œuvre et les entreprises intervenantes font preuve de beaucoup de professionnalisme et d'efficacité. Le Conseil Communal regrette l'absence d'investissement de la part du Conseil Départemental, normalement impliqué dans la sécurisation de son réseau routier. Mis à part quelques réclamations auxquelles il a été donné suite, la population semble plutôt satisfaite de ce chantier.

Travaux de voirie effectués par l'entreprise Colas sur les routes communales : le Conseil Communal exprime des réserves sur la qualité du travail effectué.

TRAVAUX A PREVOIR POUR 2018 :

La Commission des Travaux se réunira le samedi 18 Novembre à 9h.

D'ores et déjà, deux devis ont été demandés pour le curage d'un collecteur aux Riaux

Le logement communal du bourg doit se libérer prochainement. Une visite de l'appartement a eu lieu pour recenser les travaux à réaliser.

Des travaux de peinture seront réalisés dans le courant de l'hiver à la salle du Buisson.

Il est rappelé que la salle de la Charmille nécessiterait un rafraîchissement sur les peintures extérieures de la partie entrée/cuisine.

CEREMONIES ET REPAS DU 11 NOVEMBRE :

Les cérémonies commémoratives débiteront par un rassemblement à la mairie à 11h15. Les cartes d'invitation pour le banquet des Têtes Blanches sont réparties entre les conseillers pour distribution. Le repas sera préparé par L'entr'acte à Alençon, le prix facturé par repas est de 20,50 €. Le recrutement des serveurs est en cours.

COMPTES RENDUS DES DERNIERES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES :

Aucune information nouvelle à diffuser.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Pas de question posée, pas d'informations à communiquer.

Fin de séance à 22h45

Fait et délibéré à la date ci-dessus

Ont signé les membres présents